Jean Baptiste Casimir Choisy, & Marie Madeleine Le Blond,

93 — Charles Barque notaire, Le Thuillier officier public, Les dites Contractantes, ont comparu le citoyen Jean Baptiste ~~Casimir~~ Choisy, agé de trente sept ans, cabaretier, natif de la commune de Versailles, département de Seine et Oise, domicilié au Havre, depuis environ vingt quatre ans, et y demeurant rue saint Julien, fils majeur de feu Simon Choisy, et de Jeanne Agnès Collet, domiciliés en la commune de Gif, département de Seine et Oise, d'une part, et la citoyenne Marie Madeleine Le Blond, agée de vingt quatre ans, native de la commune d'Ingranville, département du Calvados, domiciliée au Havre, depuis environ sept mois, et y demeurant rue du rampart, fille majeure de François Le Blond, jardinier, domicilié en cette de Bayeux, Même département, et de feue François Duchemin, d'autre part, lesquelles Parties en conséquence de leur promesse de mariage par eux publiée et affichée aux lieux voulus par valeur le cinq de ce mois, sans que il y ait été fait aucune opposition dont leur soit apparu, ainsi qu'elles nous ont assuré, ainsi que de leur extrait de naissance et acte de décès, suivant actes ci-après inscrits, et de leur renonciation à la communauté, pourquoi nous leur avons déclaré au nom de la loi, qu'ils sont unis en mariage, ce dont nous avons dressé acte en présence des citoyens Pierre Le Blond, chirurgien, frère de la contractante, Pierre Croquet, cabaretier, beau frère, capitaine de navire, Louis Matard, cultivateur, du contractant, Christophe Jacques Marie Viellot, négociant, et Pierre Croquet, tailleur, tous majeurs et domiciliés en cette commune, qui ont avec nous et les contractants signé après avoir lecture faite.

Casimir Choisy — P. L. Le Blond — Le Blond — Pierre Croquet — Salon — Viellot — Ch. Le Thuillier

Département de Seine-Maritime - Archives départementales